



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....39
 Pouvoirs.....02
 Excusés..... 02
 Absents..... 00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

N°2026-06-20 : RÉCOMPENSES POUR LES BACHELIERS 2026

Le jeudi 25 juin 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le vendredi 19 juin 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ATTARD Gérard	RIVET Jean-Marc
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	KOUCHEM Yacine
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	MARKARIAN Olivier
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	AIDOU DI Salem
DJABALI Sara	GAMEIRO Odile	ENNOUCHI Bernard
BORDES Roselyne	OUACHIKH Nabila	LE COZ Lucie
ALTUNTAS Céline	BOUSTEILA Leïla	SARDI Mustafa
HODÉ Marie-Laure	PRUDHOMME Gérard	KHATIM Karima

Pouvoirs :

BULUT David	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

Excusé :

LENOURY Nadia	CHABANE Rima
---------------	--------------

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Latifa DAHANY a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260709-2026-06-20-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2026
 Date de réception préfecture : 09/07/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. CARON, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2026-04-07 du 16 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 de la Ville

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 17 juin 2026 ;

Considérant la volonté de la Commune de souligner la réussite des lycéens livryens et d'encourager les nouveaux bacheliers à persévérer dans leurs parcours ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Attribue aux lycéens livryens ayant obtenu leur baccalauréat en 2026 :

- Mention Très Bien : 90 € (sous forme de carte cadeau ou bon d'achat)
- Mention Bien : 70 € (sous forme de carte cadeau ou bon d'achat)
- Mention Assez Bien : 50 € (sous forme de carte cadeau ou bon d'achat)
- Sans mention : 30 € (sous forme de carte cadeau ou bon d'achat)

Article 2 : Précise que les conditions pour obtenir cette récompense sont les suivantes :

- Se recenser avant le 02 octobre 2026 auprès du Service Jeunesse ;
- Avoir obtenu son bac (général, technologique, professionnel) lors de la session 2026 ;
- Résider à Livry-Gargan.

Article 3 : Précise que chaque bachelier livryen répondant aux conditions devra constituer un dossier composé de :

- Une fiche d'inscription ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois accompagné d'une attestation d'hébergement des responsables légaux et leurs pièces d'identité ;
- Pièce d'identité du bachelier (C.N.I., passeport). ;
- Relevé de note du baccalauréat 2026 ;

Article 4 : Précise que les coûts liés à cette opération sont inscrits au budget principal de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 25 juin 2026.

Latifa DAHANY
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Conseiller départemental

093-213300464-2026/09-2026-06-20-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

date de publication : 10/07/2026